



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/282
28 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 103 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 26 juillet 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de l'Union européenne relatif à la Guinée-Bissau, émis le 22 juillet 1994 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 103 de l'ordre du jour provisoire.

(Signé) Gerhard HENZE

* A/49/150.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Communiqué de la présidence au nom de l'Union européenne sur
les élections en Guinée-Bissau, émis le 22 juillet 1994

L'Union européenne se félicite de la tenue des premières élections multipartites en Guinée-Bissau, dont les Nations Unies et les observateurs internationaux ont estimé qu'elles ont été transparentes, libres et régulières, et se déclare satisfaite de la maturité dont a fait preuve le peuple de ce pays à l'occasion de ce premier exercice de démocratie.

L'Union européenne engage tous les partis politiques à accepter les résultats officiels proclamés par la Commission électorale nationale et à s'employer pleinement et de manière constructive à consolider la démocratie, fondement indispensable du développement politique, social et économique.

L'Union européenne exprime sa conviction que le deuxième tour de l'élection présidentielle reflétera encore une fois la volonté du peuple de Guinée-Bissau de voir s'opérer une transition pacifique et complète vers la démocratie.
